



## REMANIEMENT DU CADASTRE

---

# AVIS

## AUX PROPRIÉTAIRES FONCIERS

---

MMES et MM. les propriétaires fonciers possédant des immeubles sur le territoire des communes de Claix, de Rouillet Saint-Estèphe et sur les communes limitrophes sont informés que le remaniement du cadastre de Claix et de Rouillet-Saint-Estèphe sera entrepris à compter du **2 octobre 2023**.

Ils sont instamment invités :

- à fournir au géomètre chargé des travaux toutes les indications propres à faciliter l'identification et la délimitation des propriétés et à lui communiquer les plans qu'ils possèdent ;
- à l'accompagner sur le terrain lors des opérations de reconnaissance ou de délimitation des propriétés dont le déroulement leur sera indiqué, dans la commune des travaux, par une carte du territoire placardée à la mairie et, dans les communes limitrophes, par voie d'affiches.

A Val des Vignes le 02/10/23

Le Maire

